

**OBJET**

**REFECTION DE L'ETANCHEITE DES TOITURES TERRASSES  
ET DES COURSIVES DE L'HOTEL DE VILLE**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

**AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

---

Le bâtiment de l'Hôtel de Ville construit en 1977 présente des défauts importants au niveau de l'étanchéité des façades et des toitures.

Le présent projet, correspondant à une première phase de réhabilitation extérieure, a pour objectif de refaire les étanchéités des surfaces horizontales et concernent une superficie totale de 3 000 m<sup>2</sup> qui comprend :

- les toiture-terrasses des 5ème et 3ème étages,
  - la toiture-terrasse de la Salle Polyvalente,
  - les coursives ouvertes des 5ème, 4ème et 3ème étages.
- \* Consistance des travaux
- Pour les surfaces non accessibles
    - préparation et mise en place d'un complexe d'étanchéité bitumineuse.
  - Pour les surfaces accessibles
    - préparation, mise en place d'un complexe d'étanchéité bitumineuse et pose d'un revêtement dur.

Les travaux se feront en un lot unique, pour un montant estimé à 300 000,00 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 et Article 23.13 du Budget principal 2009.

Je vous demande donc :

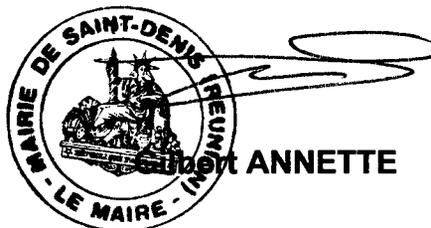
- 1° d'approuver le projet de réfection de l'étanchéité des toitures terrasses et des coursives du bâtiment de l'Hôtel de Ville ;

## RAPPORT N° 09/2-61

- 2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché selon la procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- 3° de m'autoriser à lancer la consultation ;
- 4° de m'autoriser à signer le(s) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) classée(s) première(s) par la Commission d'Appel d'Offres et à jour de ses (leurs) cotisations fiscales et sociales, et en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**



**OBJET**

**REFECTION DE L'ETANCHEITE DES TOITURES TERRASSES  
ET DES COURSIVES DE L'HOTEL DE VILLE**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE**

**AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 09/2-61 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement / Développement durable et Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de réfection de l'étanchéité des toitures terrasses et des coursives du bâtiment de l'Hôtel de Ville.

**ARTICLE 2**

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché selon la procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

## **DELIBERATION N° 09/2-61**

### **ARTICLE 3**

Autorise le Maire à lancer la consultation.

### **ARTICLE 4**

Autorise le Maire à signer le(s) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) classée(s) première(s) par la Commission d'Appel d'Offres et à jour de ses (leurs) cotisations fiscales et sociales et, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

### **ARTICLE 5**

Les dépenses afférentes à l'opération seront imputées sur les crédits ouverts au Budget principal 2009, Chapitre 23 - Article 2313.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 4 MAI 2009

